

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL
DU JEUDI 5 NOVEMBRE 2020**

Après avoir procédé à la désignation de Monsieur Christian HENON, en qualité de secrétaire de séance, le Comité syndical, qui s'est réuni à partir de 18 heures 30 à BONNEVILLE à l'Agora, a, à l'unanimité :

➤ **« ADMINISTRATION GENERALE »**

1° - Procédé à l'élection, au scrutin secret, des cinq Membres titulaires et des cinq Membres suppléants de notre syndicat qui siégeront, en sus du Président, Président de droit, au sein de la Commission d'Appel d'Offres, à savoir, comme membres titulaires : Christophe PERY, Stéphane PEPIN, Régis FORESTIER, Pascal POCHAT-BARON, Yves MASSAROTTI, et comme membres suppléants : Jean-Philippe MAS, Stéphane VALLI, Christian HENON, Stéphane BOUVET, Antoine VALENTIN (Délibération n° 2020-36).

2° - Décidé la création de deux commissions permanentes spécialisées, portant sur les domaines de compétences « Assainissement collectif » et « Traitement des déchets » (Délibération n° 2020-37).

3° - Fixé le montant des indemnités de fonctions accordées au Président et aux quatre Vice-Présidents (Délibération n° 2020-38).

4° - Désigné Christophe PERY, Premier Vice-Président, afin de représenter notre syndicat lors de la signature d'actes authentiques passés en la forme administrative, concernant des droits réels immobiliers, étant précisé qu'en son absence ou en cas d'empêchement de sa part, il sera remplacé par Stéphane PEPIN, Deuxième Vice-Président ou Régis FORESTIER, Troisième Vice-Président ou Pascal POCHAT-BARON, Quatrième Vice-Président (Délibération n°2020-39).

5° - Désigné Christophe PERY, afin de siéger en qualité de Délégué local, représentant les Elus de notre syndicat, au Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (Délibération n° 2020-40).

6° - Autorisé le Président à régulariser la situation administrative de la mise à disposition d'un salarié de l'Etablissement Public Foncier au profit de notre syndicat (Délibération n° 2020-41).

➤ COMPETENCE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »

7° - Adopté le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'assainissement collectif, portant sur l'exercice 2019, et mandaté le Président afin de rendre destinataires de ce rapport, outre le Préfet, les collectivités qui adhèrent à cette compétence (Délibération n° 2020-42).

8° - Adopté la Décision Modificative n°1 portant ouverture de crédits complémentaires, sur l'exercice 2020, en dépenses et en recettes de la section d'investissement (Délibération n° 2020-43).

➤ COMPETENCE « TRAITEMENT DES DECHETS »

9° - Désigné les cinq Représentants titulaires et les cinq Représentants suppléants de notre syndicat, qui siégeront à la Commission de Suivi du Site de l'incinérateur de déchets non dangereux de MARGNIER, au sein du collège « Exploitant de l'installation classée », à savoir, comme Membres titulaires : Frédéric CAUL-FUTY, Président, Stéphane PEPIN, Vice-Président, Régis FORESTIER, Vice-Président, Pascal POCHAT-BARON, Vice-Président, et Yves MASSAROTTI, Délégué syndical titulaire et comme Membres suppléants : Fabrice GYSELINCK, Christian BOUVARD, Hakim BOURAHLA, Stéphane BOUVET, Antoine VALENTIN, Délégués syndicaux titulaires (Délibération n° 2020-44).

10° - Adopté le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public du traitement des déchets, portant sur l'exercice 2019, et mandaté le Président afin de rendre destinataires de ce rapport, outre le Préfet, les collectivités qui adhèrent à cette compétence (Délibération n° 2020-45).

Le contenu détaillé de ces délibérations est consultable dans les locaux du SIVOM.

Fait à THYEZ, le 10 novembre 2020

Le Président,

Frédéric CAUL-FUTY

